

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2025/25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	12
Pouvoirs	4
Membres absents	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 27 mars 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Pierre GRIMAL ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE, Philippe ANTOINE, Vincent NICOLEAU.

Procurations :

Fabienne VERGNES à Claudine GRIMAL ; Jean-Michel RECOULES à Pierre GRIMAL ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Josette VAYSSE à Elian BOUZAT.

Absents excusés : Angélique MASSOL Martine ALBUCHER

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ A COMBRADET – ANCIENNE ANNEXE DE L'ECOLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une requête des consorts FERNANDEZ, domiciliés à Combradet par laquelle ils demandent à acquérir un petit cabanon jouxtant leur parcelle.

Monsieur le Maire rend compte que ce petit bâtiment de 6m² correspond à l'ancien WC de l'ancienne école communale qui était située de l'autre côté de la route. Ce bien est très délabré, et est en train de s'écrouler sur la parcelle jouxtant.

Il mentionne que l'Avis du Domaine porte la valeur vénale de ce bien à 15 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la cession de ce bien aux **consorts FERNANDEZ**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que ce bien en état de ruine est une charge pour la commune.

Après avoir pris connaissance de l'estimation donnée par le Pôle Evaluation du Domaine en date du 18 mars 2025,

DECIDE : A l'unanimité

- d'accepter, au profit des conjoints FERNANDEZ domiciliés au village de Combradet 12170 REQUISTA, la vente du bien sis section R n°913 pour un montant de **15€**.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Michel CAUSSE, Maire de la Commune, avec faculté de déléguer pour signer l'acte de vente à intervenir qui sera dressé en l'étude de Maître Christelle DUBRULLE – FABRE, notaire à REQUISTA (Aveyron).
- dit que l'ensemble des frais d'actes et de constitution du dossier sont à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Aude JALADE



Le Maire,

Michel CAUSSE

